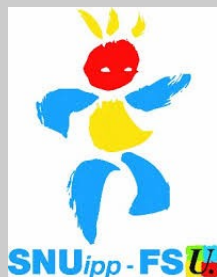


**SNUipp-FSU
61**



Fédération
Syndicale
Unitaire

SNUipp-FSU

2 avenue
de Basingstoke
61000 Alençon

Site internet

61.snuipp.fr

Téléphone :

02.33.26.80.95

e-mail :

snu61@snuipp.fr

Bulletin EXEAT / INEAT

2018

Vous souhaitez changer de département pour vous rapprocher de votre conjointe ou de votre conjoint , vous avez participé aux permutations nationales informatiques et vous n'avez pas eu satisfaction ... Ce document peut vous aider dans vos démarches administratives.

- Vous pouvez nous joindre :
- à la section départementale du SNUipp 61
au **02 / 33 / 26 / 80 / 95**
- en nous laissant un message par courrier électronique à : **snu61@snuipp.fr**
- en passant au local.

Les élu.e.s en CAPD:

Emmanuelle Hallouard
école primaire A.Briand-Mortagne au Perche
Coralie Blaize
école Robert Desnos – Alençon
Pascal Deust
école Molière – Alençon
Ségoène Langevin
école élémentaire St Bomer les Forges
Anthony Fauviaux
école Paul Souvray – La Ferté Macé
Armelle Puech
IME L'Etape – Alençon

DES JUSTIFICATIFS ...

- ⇒ **Pour une demande au titre du rapprochement de conjoint** : copie du livret de famille pour les collègues mariés; copie du livret de famille pour les agents non mariés ayant un enfant en commun, pour les collègues PACSés : attestation du PACS et extrait d'acte de naissance du conjoint portant le lieu d'enregistrement du PACS et copie du livret de famille si enfants en commun + pour tous une attestation de la résidence professionnelle du conjoint faisant apparaître la durée de séparation.
- ⇒ **Pour les enfants de moins de 20 ans** : certificat de scolarité ou d'apprentissage
- ⇒ **En cas de chômage du conjoint**, attestation récente d'inscription auprès de pôle emploi et attestation de dernière activité professionnelle
- ⇒ **Pour une demande au titre de l'autorité parentale conjointe** : copie de la décision de justice ou attestation sur l'honneur fixant les modalités d'exercice du droit de visite + certificats de scolarité des enfants + pièce justifiant le domicile de l'autre parent.
- ⇒ **Pour une demande formulée au titre de la situation de parent isolé** : copie du livret de famille + pièces justifiant le bénéfice de la mutation pour la famille monoparentale

NB : Les deux accords sont absolument nécessaires : l'exeat d'abord, (sortie du département de l'Orne), l'ineat ensuite (autorisation d'entrer dans le département souhaité).

Il n'y a pas l'un sans l'autre. **Le premier est l'exeat.**

Si l'exeat est accordé par le DASEN de l'Orne, la demande d'ineat est transmise au DASEN du département souhaité

La date limite d'envoi de votre dossier de demande d'Ineat-Exeat est fixée au Vendredi 25 mai 2018. Ce dossier est à envoyer à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale. Cependant, nous vous conseillons en raison des différences de calendrier d'envoyer un double de votre demande d'ineat dans le département demandé.

Votre dossier devra comprendre :

- le courrier de demande d'exeat à la DASEN de l'Orne accompagné de toutes les pièces justificatives
- le dossier de demande d'ineat du département sollicité (courrier de demande d'ineat, pièces justificatives + éventuellement un formulaire (se renseigner auprès du service RH du département sollicité)
- Une **enveloppe timbrée** à vos nom et adresse postale

Les premiers accords d'exeat (si la DASEN en accorde) seront peut être connus à la CAPD mouvement le 29 mai 2018.

Si vous le souhaitez,
transmettez une copie de votre dossier aux délégué.e.s du personnel du SNUipp-FSU 61 afin que nous puissions, le cas échéant, défendre votre dossier.

SNUipp-FSU 61- 2, avenue de Basingstoke -61000 Alençon

EXEAT / INEAT

Il faut bien faire deux courriers distincts : un pour la demande d'exeat qui s'adresse à la DASEN de l'Orne, un pour la demande d'ineat. qui s'adresse au DASEN du département demandé. Ces 2 courriers sont à envoyer dans une même enveloppe à votre IEN accompagnés des pièces justificatives en double et d'une enveloppe timbrée.

LETTRE TYPE

Nom :

Prénom :

le

Affectation :

Adresse personnelle :

à Madame la Directrice académique
S/C de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale
(ou Monsieur l'Inspecteur...)
Circonscription de

Objet : demande d'Exeat / Ineat

Monsieur le Directeur académique,

Je soussigné.e ai l'honneur de solliciter un
exeat / ineat du département de l'Orne dans le département de
pour les raisons suivantes :

—
—
—

Ci-joint les pièces justificatives .

Je vous prie d'agréer, Madame la Directeur académique, l'expression de mes
respectueuses salutations .

signature

Résultats des permutations du 7 mars 2016

Département	Nombre de demandes (vœu 1)	Nombre de départs	Barème minimum
14	100	7	758
50	32	13	536
21	0	1	41
26	1	1	143
27	0	1	479
34	1	1	442
44	6	1	543
59	0	1	31
68	0	1	306
72	9	1	857
74	1	1	29
91	1	1	26

30 collègues quittent le département à la prochaine rentrée, tandis que nous accueillons 11 entrants. L'an dernier, 37 collègues quittaient le département et 12 entraient.

Il y a eu 168 demandes de permutations cette année (187 l'an dernier), 138 collègues n'ont pas obtenu satisfaction.

Pour les permutations manuelles (ineat / exeat), le barème utilisé est celui qui a servi aux permutations nationales informa-



Des bonifications tardives au titre du handicap peuvent être attribuées, après validation par les médecins et le DASEN, à des collègues au titre du handicap de leur enfant, de leur conjoint ou pour eux-mêmes.